

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

Date de la séance : 24 janvier 2022

Date d'affichage : 26 janvier 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le dix-sept janvier deux-mille vingt-deux, s'est réuni à la salle la Campagne, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mr Thierry HOUSER, Mme Malika BOUKARINE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Béatrice PRETRE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mme Béatrice PRETRE

Monsieur le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal, et informe que, vu le contexte sanitaire, le secrétariat de mairie est fermé au public. La secrétaire est présente les lundis et mardis, et est en télétravail les jeudis et vendredis matins.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 6 décembre 2021.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit la suppression du point suivant :

- Déclassement de terrain avant la vente Polidoro

1° CREATION DE POSTES « AGENT DE MAÎTRISE »

En septembre 2021, le centre de gestion du Doubs proposait les promotions internes pour 2022 pour les fonctionnaires de notre collectivité. Celles-ci concernaient Mr Régis SERGENT et Mme Fanny MOREL qui avaient la possibilité de passer au grade d'agent de maîtrise. Les deux agents ont rempli et envoyé leur dossier qui a été analysé par la commission paritaire du centre de gestion, laquelle a rendu un avis favorable à la promotion pour le grade d'agent de maîtrise pour nos deux agents à compter du 1^{er} janvier 2022. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer les deux postes d'agent de maîtrise, et autorise Mr le Maire à prendre toute décision concernant cette délibération.

2° CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

La fibre a été installée à la mairie. L'ordinateur actuel devenant obsolète, il doit être dépanné régulièrement. Un devis a été établi par Mr Mischeler pour changer de matériel, et ainsi pouvoir travailler sans se soucier des pannes éventuelles. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis d'un

montant de 1325€ HT, soit 1590€ TTC, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

3° CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES SYDED

Le SYDED intervient sur le territoire du département du Doubs, en assistance et conseil auprès des communes et intercommunalités, pour accompagner la transition énergétique, par la mise en place d'actions visant à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables. A ce titre et en tant que consommateur de granulés de bois pour le chauffage de son siège social, le SYDED propose de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois destinés au chauffage des bâtiments. Ce groupement, ouvert aux personnes morales de droit public, a pour objectifs de mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives, faciliter et sécuriser pour les membres du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante, contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au groupement de commandes en autorisant Mr le Maire à signer la convention avec le SYDED, et désigne deux membres pour participer à la Commission d'Appel d'Offres, soit : Mr Thierry HOUSER, titulaire et Mr Raphaël RELANGE, suppléant.

4° DIVERS

Achat parcelle de bois

La commune a été sollicitée pour acheter une parcelle de bois située au Pré Mercier. Mr Pascal Vuillemin a estimé cette parcelle à environ 4000€. Les vendeurs, les enfants de Mr MOUGIN Antoine, en aimeraient 10 000€. Mr le Maire se rapproche des vendeurs pour « discuter » le prix.

Achat échafaudage

Proposition de Mr le Maire d'acheter un échafaudage sur roulettes pour les agents techniques. Thierry Houser se renseigne sur les modèles proposés.

Marché nocturne 2022

Le Pays Horloger sollicite les communes du plateau du Russey pour organiser un marché nocturne en 2022. Marie-Noëlle Perrot prend contact avec eux pour une date fin juin/début juillet.

Bulletin municipal

Très peu de retour des associations pour d'éventuels articles. La commission demande à tous les conseillers de s'investir.

Dégradation

La citerne incendie de la salle socioculturelle a été dégradée...

Gendarmerie

Notre commune a désormais un gendarme référent, Mr Bellerue, qui prendra contact avec Mr le Maire tous les mois. Proposition de mettre des caméras comme au Russey. Mr le Maire demande un devis.

Commission fleurissement

Fanny a proposé de faire appel à Mr Devaux pour l'aménagement de la Vierge. Reste le souci du réservoir de l'entrée du village...

Tour de table

- Chauffage de l'église du Russey et de l'église des Fontenelles
- Mme Flajoulot aura 101 ans le 18 février

- Lumières de Noël
- Pollution lumineuse : Mr le Maire propose d'essayer d'éteindre des becs de rue de 23h à 4h30 à compter de mai
- Location des salles
- Arbre à couper Fort Chabrol
- Stockage décors de Noël
- Bilan 24h : devis à demander à Aurélien François pour le regard à la sortie de la fromagerie
- Pistes de ski : dégradation des murs barrières ouvertes
- Neige et parking

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Création postes « agents de maîtrise »
2. Changement matériel informatique
3. Groupement de commandes SYDED

La séance est levée à 22h30

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire
Eric CLEMENCE



